



Région
Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID : 059-200053742-20240122-24000233-AR

S²LOW

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 4231-3 ;

Vu la délibération n° 2021.01136 du 2 juillet 2021 du Conseil régional portant élection du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération n°2023.01898 de la Commission permanente du Conseil régional du 30 novembre 2023 relative à la convention de partenariat triennal 2024-2026 avec l'Institut Français (axe 4 – Haute Culture) ;

Considérant l'absence ou l'empêchement de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional, le 23 janvier 2024 ;

ARRETE m°24000233

ARTICLE 1 : Délégation est accordée à Monsieur Jean-Paul MULOT, Conseiller régional, aux fins de signer, le mardi 23 janvier 2024 à Amiens, la convention cadre de partenariat 2024-2026 avec l'Institut Français.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans la Région, en application des dispositions du 1^{er} alinéa de l'article L. 4141-1 du code général des collectivités territoriales et de celles du 2° de l'article L. 4141-2 du même code.

Fait à Lille, le **22 JAN. 2024**

Xavier BERTRAND

Publié le